



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION**
Hauts-de-France

ORGANISATION DE LA DÉCLINAISON TERRITORIALE DU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION EN SANTÉ (CNR SANTÉ) DANS LES HAUTS-DE FRANCE

Le volet santé du Conseil national de la refondation (CNR) a été lancé le 3 octobre par le ministre de la Santé et de la Prévention. Il se décline en région jusqu'en décembre - en parallèle des consultations citoyennes numériques - avec pour objectif de faire émerger du terrain des solutions concrètes pour améliorer le système de santé.

Organisées en lien étroit avec les partenaires des territoires - notamment les acteurs de la démocratie sanitaire, les préfets, l'Assurance maladie, les collectivités territoriales - et co-animées par les délégations départementales de l'ARS et les présidents des Conseils territoriaux de santé (CTS), ces concertations ont pour objet de faire des propositions autour des 4 thématiques du CNR santé : le rôle et l'accès au médecin traitant, l'attractivité des métiers de la santé, la permanence et l'accès aux soins, les politiques de prévention. Par ailleurs, elles s'inscrivent pleinement dans le cadre de travaux de préparation du prochain PRS.

DES CONCERTATIONS ORGANISÉES AVEC LES ACTEURS DE LA SANTÉ, DANS CHAQUE TERRITOIRE D'ANIMATION EN SANTÉ (TAS)

Le ministre de la Santé et de la Prévention a souhaité laisser aux ARS le choix de la maille territoriale à définir pour l'organisation de ces CNR santé. Pour proposer des solutions au plus près des réalités du territoire et sans exclure l'importance des dimensions régionales/départementales ou infra-départementales, l'échelon du « territoire d'animation en santé » (TAS) s'est imposé pour l'animation du « CNR santé en territoire ».

Initié dans le cadre du développement du numérique en santé dès 2018, le TAS créait, de fait, l'union d'un ou plusieurs GHT et installait un système de coordination du soin en inter GHT. Pendant la crise Covid, il a été utilisé pour de nombreux aspects liés à la prise en charge de patients et à la prévention avec la vaccination anti-covid, en associant autour des GHT tous les partenaires engagés dans la crise. Progressivement, les 7 TAS des Hauts-de-France ont servi d'appui à la mise en œuvre d'autres actions comme l'élaboration de la stratégie régionale des investissements en santé du Ségur et sa déclinaison territoriale. Cette nouvelle animation territoriale est également mobilisée pour coordonner la filière des urgences.

Enfin, nous disposons désormais de diagnostics des forces et faiblesses de chaque TAS, qui vont s'enrichir de travaux supplémentaires réalisés par l'ARS pour cerner les besoins à moyen/long termes dans les champs de l'autonomie et du handicap.

Pour toutes ces raisons, le choix a été fait d'organiser le CNR santé à l'échelle des territoires d'animation en santé.



DES CONCERTATIONS MENÉES ENTRE MI-NOVEMBRE ET MI-DÉCEMBRE 2022, AVEC UNE ARCHITECTURE COMMUNE

Les CNR santé territoriaux se dérouleront sur une journée complète avec une séquence de co-construction en ateliers le matin dans un format restreint (participants invités sur la base de propositions des partenaires et des inscriptions sur la plateforme nationale mise en place) et une séquence de restitution en mode plénier l'après-midi associant très largement les acteurs du territoire, élus, soignants et soignés.

Territoire d'animation en santé	Date	Lieu
ARTOIS-DOUAISIS	Jeudi 17 novembre	Douai - Gayant Expo
OISE	Vendredi 25 novembre	Chantilly
SOMME LITTORAL SUD	Mardi 29 novembre	Amiens – Mégacité
HAINAUT	Jeudi 1er décembre	Valenciennes – Cité des congrès
MÉTROPOLE - FLANDRES	Mardi 6 décembre	Lille – Grand Palais
AISNE HAUTE-SOMME	Jeudi 8 décembre.	Guise – Familistère
LITTORAL NORD	Jeudi 15 décembre	Dunkerque – Kursaal

CHACUNE DES RÉUNIONS S'APPUIERA SUR UN DÉROULÉ COMMUN

- 9h : accueil des participants aux ateliers.
- 9h30 – 9h45 : ouverture par le président du conseil territorial de santé (CTS) et présentation de la journée par l'ARS (directeur ou directrice de la délégation départementale - DDD).
- 9h45 – 10h45 : présentation du diagnostic du territoire et principales réalisations portées dans le cadre du projet régional de santé (PRS).
- 10h45 – 13h : ateliers : répartition des participants (entre 5 et 8 groupes), choix des priorités de travail, animation des ateliers par les facilitateurs.
- 13h – 14h : repas et échanges libres des participants aux ateliers.
- 14h – 14h45 : « quelques belles histoires », séquence en plénière.
- 14h45 – 16h30 : restitution de l'ensemble des priorités choisies par les ateliers et échanges avec la salle en plénière.
- 16h30 – 17h : clôture par le préfet/un ministre/une autre personnalité à déterminer.

8 DÉFIS POUR LA SANTÉ EN RÉGION, QUI GUIDERONT LE TRAVAIL EN ATELIERS

Le ministre de la Santé et de la Prévention a souhaité fixer 4 priorités sur lesquels les parties prenantes seront sollicitées :

- Donner à tous un accès à un médecin traitant ou à une équipe traitante, en particulier pour nos concitoyens les plus fragiles.
- Garantir la continuité des soins et la réponse aux besoins de soins non programmés.
- Mobiliser les leviers territoriaux d'attractivité pour les métiers de la santé.
- Créer une nouvelle alliance entre les acteurs locaux pour que la prévention entre dans le quotidien des Français.

Les ateliers du matin devront donc permettre d'aboutir à des propositions de solutions concrètes sur ces quatre axes. Pour faciliter l'entrée dans celles-ci et s'assurer que les ateliers permettront de répondre aux grands enjeux du territoire, il est proposé de s'appuyer sur des grands défis et priorités du PRS. Ces réunions auront en effet pour vocation de venir alimenter les travaux de révision du PRS que l'agence souhaite aborder avec une méthode renouvelée et territorialisée.

Ces grands défis seront présentés aux participants au début des ateliers par les animateurs/facilitateurs. Chaque atelier sera invité à se focaliser sur 3 grands défis au choix majoritaire des participants.

CES DÉFIS POURRAIENT ÊTRE LES SUIVANTS :

MIEUX COORDONNER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES AU SERVICE DE LA SANTÉ DES POPULATIONS

Renforcer la coordination des différentes politiques publiques et y intégrer la médiation et l'éducation à la santé ; repenser nos façons d'agir notamment pour les populations les plus fragiles des territoires : agir localement et différemment avec les acteurs locaux, élus et usagers pour une santé à la bonne échelle territoriale.

AMÉLIORER LA PRÉVENTION, LE REPÉRAGE ET LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE

Approcher la santé mentale dans une vision positive ; favoriser le bien-être et préserver la santé mentale ; améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge de la santé mentale en particulier chez les jeunes et les personnes âgées sur l'ensemble du TAS.

MOBILISER LES PARTIES PRENANTES AUTOUR DE LA SANTÉ DES FEMMES

DÉVELOPPER UNE APPROCHE « ONE HEALTH » DE LA PRÉVENTION JUSQU'À LA PRISE EN CHARGE

Promouvoir un aménagement du territoire intégrant le principe « One Health » ; agir sur les déterminants environnementaux et sociaux de la santé ; promouvoir un environnement favorable à la santé en tenant compte des inégalités de santé environnementales et des enjeux, notamment le changement climatique.

GARANTIR UN PARCOURS DE SANTÉ POUR LES PLUS JEUNES

Développer une logique de parcours de santé de la naissance au jeune adulte ; soutenir la dynamique éducative et sociale de prévention déclinée en intégrant les compétences psychosociales et l'aspect santé-environnemental dès le plus jeune âge ; améliorer la santé des enfants et des jeunes dans une logique de parcours.

PRÉVENIR, DÉPISTER ET PRENDRE EN CHARGE LES CANCERS

Réduire le recours tardif aux soins notamment des actifs ; améliorer la coordination des acteurs autour de la prévention et de la prise en charge des cancers pour limiter la dégradation des indicateurs ; développer la culture préventive des professionnels de santé et des usagers, et la mise en avant des comportements favorables à la santé.

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Maintenir et favoriser l'autonomie des personnes vulnérables : démarche bien vieillir et maintien à domicile (PA) et inclusion et maintien en milieu ordinaire (PH) ; promouvoir et favoriser l'autonomie et le bien vieillir ; accompagner le vieillissement la population : favoriser la transformation de l'offre médico-sociale et prévenir la perte d'autonomie ; améliorer le parcours des personnes en situation de handicap.

GARANTIR UN ACCÈS POUR TOUS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Agir en faveur du maintien et du renforcement de la densité des professionnels de santé ; améliorer l'accès aux droits et aux soins de qualité ; développer et/ou renforcer l'attractivité du territoire et des métiers de la santé ; améliorer l'accès aux soins spécialisés : développer les délégations de tâches, valoriser les compétences de chaque professionnel (ex : sages-femmes et suivi gynécologique), améliorer les offres de transports, développer la télémédecine ; faire de la pertinence la « boussole » pour définir et organiser un service d'accès optimum aux soins pour tous pour mieux articuler entre eux les acteurs de santé.



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION**
Hauts-de-France